

**DEC190636DAJ**

Décision portant modification de la délégation de signature à M. Christophe-Alexandre Paillard, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100172DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

**Vu** la décision DEC171304DAJ du 19 avril 2017 portant nomination de Mme Anne-Marie Capellan aux fonctions de responsable du service budget et optimisation des ressources de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) ;

**Vu** la décision DEC182643DAJ du 23 octobre 2018 portant nomination de M. Christophe-Alexandre Paillard aux fonctions de directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

**Vu** la décision DEC182644DAJ du 23 octobre 2018 portant délégation de signature à M. Christophe-Alexandre Paillard, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 3 de la délégation de signature susvisée est désormais rédigé comme suit :

*« Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe-Alexandre Paillard, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion et de Mme Ophélie Robin, directrice adjointe, délégation est donnée à Mme Sylvie Périnal, adjointe au directeur, et à Mme Anne-Marie Capellan, responsable du service budget et optimisation des ressources, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de leurs attributions. »*

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris, le 14 février 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90